

Chambre des communes—Loi

Il se trouve que je crois que ce fut là une excellente occasion de témoigner à l'assemblée législative provinciale plus de respect qu'auparavant. Les députés savaient qu'ils pouvaient présenter des instances, que ce fût par l'entremise de leur représentant, même si nous n'avons jamais senti que nous représentions un parti en particulier, ou directement à la Commission elle-même. La Commission prenait ses décisions pratiquement toujours à l'unanimité. Je le dis avec fierté, car cela signifie qu'on avait pu mettre de côté le sectarisme. Cependant, nous avons déployé d'énormes efforts pour trouver des compromis appropriés. Lorsque nous ne pouvions nous entendre, nous ne poursuivions pas tant que nous n'avions pas trouvé une solution de rechange acceptable.

Je tiens à vous le signaler, monsieur le Président, car, selon moi, il est important que les députés comprennent que ce qui est proposé par le député est réalisable et non pas révolutionnaire et que cela n'enlève rien aux pouvoirs du gouvernement. En fait, cela ne fait que confier certaines responsabilités à ceux à qui justement elles incombent.

Selon moi, et j'espère parler au nom de mes collègues, nous pourrions avoir une meilleure compréhension du fonctionnement quotidien de la Chambre et de ses diverses composantes et nous pourrions éviter les problèmes qui continuent de se poser à cause de notre organisation actuelle. En ce moment, nous avons un comité consultatif, la direction et le comité des services aux députés. Ses membres travaillent extrêmement dur. J'ai siégé à ce comité de temps à autre et ses membres consacrent de très longues heures à l'étude attentive de toutes les questions dont ils sont saisis. Cependant, ils n'ont malheureusement ni contrôle direct sur la situation ni la moindre responsabilité. Nous avons là un comité qui devrait être l'autorité ultime et auquel on demande simplement de présenter des recommandations dont la mise en œuvre lui échappe totalement. Il n'est pas représenté directement auprès des commissaires actuels à la régie interne et il est fort probable que ses idées sont ainsi mal transmises aux commissaires. Certains membres du comité sont exaspérés par l'absence d'échange d'idées. Le comité communique par l'entremise du président avec les commissaires à la régie interne, mais ces derniers ne lui font pas savoir les raisons pour lesquelles ses propositions n'ont été ni retenues ni étudiées.

C'est le député de Capilano (M. Huntington), je pense, qui a mentionné que le rapport du vérificateur général recommandait la création d'une structure de ce genre pour défendre au sens le plus large du terme l'intégrité de la Chambre des communes. Il est nécessaire, je pense, que le gouvernement reconnaisse l'opportunité d'un examen plus poussé de la question.

Je ne prévois pas l'adoption de ce projet de loi cet après-midi, je n'oserais pas prétendre non plus qu'il faille le faire dans la forme proposée. Vous comprendrez que je puisse désirer y insérer des garanties supplémentaires pour la situation présente ou pour celles qui pourront se présenter à l'avenir. En tout cas, je pense que l'étude en elle-même est opportune. Je pense que si le gouvernement voulait permettre de renvoyer la question au comité pour examen, cela se révélerait avantageux

à long terme. Il prouverait ainsi qu'il a une certaine largeur de vues, largeur de vues que je n'hésite pas à lui attribuer. J'ai déjà évoqué cette question en privé auprès de personnes qui ont des attributions dans ce genre de domaine, et je ne les ai pas du tout trouvées réfractaires à son étude. Je voudrais donc prier que nous l'acceptions comme projet réalisable. La chose est souhaitable, elle aurait des avantages à long terme, tant sur le fonctionnement de la Chambre des communes que sur sa marche journalière, et en outre cela placerait le pouvoir décisionnel là où il doit s'exercer. Il confierait à ceux qui bénéficient des décisions de la Commission la responsabilité voulue pour les prendre. Il leur confierait également la responsabilité de prendre les décisions en toutes autres matières qui mettent directement en cause la Chambre des communes, en ce qu'elles influent sur les dépenses ou les questions budgétaires.

M. Evans: Et le neuvième rapport du comité spécial?

M. Deans: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) mentionne discrètement le neuvième rapport du comité spécial. Le problème, je le sais, est que nous ne pouvons faire autre chose que de nous occuper de ce dont nous sommes saisis quand nous en sommes saisis. En ce moment, c'est de cela qu'il s'agit. Je dirai donc que si le secrétaire parlementaire veut prendre la parole pour annoncer qu'il a été autorisé à nous donner l'assurance que le neuvième rapport du comité, avec le huitième, le septième, le sixième, le cinquième et les autres, va être approuvé...

M. Huntington: Et le dixième.

M. Deans: Et le dixième, va être approuvé, alors le besoin d'une autre étude n'est pas peut-être évident. Mais comme je ne compte pas là-dessus, je demande qu'on appuie le renvoi s'il est admis. Nous sommes absolument en faveur d'un élargissement dans le sens proposé par ce projet de loi. Nous sommes absolument convaincus que les preuves sont là pour montrer que ce que le député demande est déjà en place ailleurs dans le pays, que cela fonctionne extrêmement bien et donne satisfaction à tout le monde.

● (1700)

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne parlerai que deux minutes environ, car je voudrais profiter du débat de ce projet de loi pour rappeler au prochain intervenant qu'il y a déjà quelque temps que j'ai saisi son groupe de gestion et de services aux députés et lui-même d'une question qui me tient à cœur. J'ai eu récemment le plaisir d'apprendre par l'entremise d'un budget du directeur général des élections que ma circonscription comptait de 125,000 à 140,000 électeurs. Quelque 200,000 personnes vivent dans Mississauga-Nord. C'est la troisième fois que je prends la parole à la Chambre pour demander que les gens du comité de la gestion et des services aux députés et de la commission de l'économie interne fassent preuve de justice à l'égard des circonscriptions peuplées comme la mienne.